

123 CAPITALISATION II**Fonds d'Investissement de Proximité**

ARTICLE L.214-41-1 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER

AGREMENT AMF DU 15/04/2011 CODE ISIN : FR0011014521

Distributeur

Nom du cabinet : _____

Nom du conseiller : _____



AROBAS FINANCE

55, rue Sainte Anne _____

75002 PARIS

Tél. : 01-77-39-00-15 _____

ÉTAT CIVIL**Souscripteur****Co-souscripteur**

- M
 Mme
 Mlle
 M & Mme
 M ou Mme

NOM**PRÉNOM****NÉ(E) LE****A****DEP.****NATIONALITÉ****E-MAIL****ADRESSE FISCALE****CODE POSTAL****VILLE****DEP.****Joindre obligatoirement une copie de la pièce d'identité (carte nationale d'identité recto/verso ou passeport en cours de validité) pour chaque souscripteur****PARTIE I : RECEPISSE DE DEMARCHAGE* FINANCIER ET ENGAGEMENT FISCAL DE CONSERVATION****1/ DEMARCHAGE FINANCIER****Je reconnais avoir acquis des parts du FIP 123Capitalisation II par l'intermédiaire de mon Conseiller Financier :**

Nom/Prénom du Conseiller Financier : _____

Agissant au nom et pour le compte de la société (nom du Cabinet) : _____

Adresse professionnelle : _____

Avez-vous été démarché* à votre domicile, sur votre lieu de travail ou dans un lieu non destiné à la commercialisation de ce(s) produit(s) et/ou instrument(s) financier(s) ?

 Oui, auquel cas je bénéficie d'un délai de réflexion de 3 jours ouvrés **Non (choix pris par défaut)**

Je certifie (i) que les fonds utilisés pour cette souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme ; **(ii)** que la personne qui m'a conseillé (ci-après dénommée le « **Conseiller** ») m'a précisé que l'investissement dans le Fonds porte sur des instruments financiers qui impliquent des risques particuliers du fait de leurs spécificités ; **(iii)** que le Conseiller m'a proposé l'acquisition de parts du Fonds après s'être enquis de ma situation financière, de mon expérience, de mes objectifs en matière de placement ; **(iv)** que le Conseiller m'a remis la fiche de connaissance client, la notice d'information, la note relative aux aspects fiscaux du Fonds (la « note fiscale »), et la plaquette commerciale du Fonds, dont je certifie avoir pris connaissance et avoir remplie si nécessaire, et m'a informé que le règlement, le dernier rapport de gestion annuel et la dernière composition de l'actif du Fonds agréé par l'AMF est à ma disposition sur simple demande de ma part ; **(v)** que le Conseiller m'a communiqué d'une manière claire et compréhensible, les informations utiles pour prendre ma décision et en particulier les conditions financières du Fonds et la période de blocage des parts ; **(vi)** que le Conseiller a attiré mon attention sur les risques et les autres considérations afférentes à une souscription de parts du Fonds et notamment, le risque de pouvoir perdre tout ou partie du capital investi et donc être financièrement en mesure d'y faire face et que ce produit financier de diversification répond à mes (nos) objectifs d'investissement, notamment de défiscalisation. De plus, le Conseiller a attiré mon attention sur le fait de ne pas pouvoir demander le rachat de mes parts souscrites pendant une période de 5 ans soit jusqu'au 31 décembre 2016 pouvant aller jusqu'au 31 décembre 2018 sur décision de la société de gestion et avoir compris ces risques ; **(vii)** que le Conseiller a attiré mon attention sur l'avertissement de l'Autorité des Marchés Financiers figurant dans la notice d'information, dont je certifie avoir pris connaissance ; que les avantages fiscaux ne sont pas les seuls motifs de ma souscription dans le Fonds ; **(viii)** que le Conseiller m'a informé de l'absence de droit de rétractation prévu à l'article L.341-16 I et II du CMF ; **(ix)** que le Conseiller m'a informé de l'existence en cas de contestation relative à la présente souscription de parts du Fonds d'une possibilité de recours extrajudiciaire auprès du service de médiation de l'Autorité des Marchés Financiers (17, place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02) ; **(x)** que le Conseiller m'a informé que le droit applicable aux relations précontractuelles et au contrat de souscription est le droit français. **(xi)** avoir pris connaissance des frais et commissions prélevés en vue de la commercialisation, du placement et de la gestion du Fonds, tels que ces éléments figurent dans le Règlement, la Notice d'information du Fonds et dans le présent bulletin de souscription **(xii)** En cas de démarchage* à domicile, sur mon lieu de travail ou dans un lieu non destiné à la commercialisation de ce(s) produit(s) et/ou instrument(s) financier(s), je reconnais l'existence à mon profit d'un délai de réflexion de 48 heures prévu à l'article L.341-16 IV et V du CMF. Ce délai de réflexion court à compter du lendemain de la signature du présent document. Si le délai de réflexion expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant

2/ ENGAGEMENT FISCAL DE CONSERVATION DES PARTS

Afin de bénéficier de la réduction et de l'exonération d'impôt de solidarité sur la fortune ("ISF") et de l'exonération d'impôt sur le revenu ("IR"), prévus pour les personnes physiques au Code Général des Impôts ("CGI") :

- Je déclare être redevable de l'ISF et souhaiter bénéficier de la réduction d'ISF et de l'exonération d'ISF prévues aux articles 885-0 V bis et 885 I ter du CGI, auxquelles peuvent donner droit la souscription des parts du Fonds ;
- Je déclare être fiscalement domicilié(e) en France (pour ce qui concerne l'IR) ;
- En matière d'ISF, j'ai bien noté que les versements ouvrant droit à réduction d'ISF dû en 2011 sont ceux effectués jusqu'au 15 juin 2011 ;
- J'ai bien noté que les sommes ou valeurs distribuées par le Fonds seront immédiatement réinvesties et demeureront indisponibles pendant une durée d'au moins 5 ans qui court à compter de la fin de la période de souscription du Fonds ;
- Je m'engage à conserver les parts souscrites jusqu'au 31 décembre de la 5ème année suivante celle de ma souscription pour bénéficier de la réduction d'ISF (art. 885-0 V bis du CGI) et j'ai bien compris qu'en cas de non-respect de cet engagement, la réduction d'ISF pourra être reprise ;
- Je m'engage à conserver les parts souscrites pendant une durée de 5 ans à compter de leur souscription pour bénéficier de l'exonération d'IR (art. 163 quinquies et 150-0 A du CGI) et j'ai bien compris qu'en cas de non-respect de cet engagement, les revenus et plus-values précédemment exonérés seront ajoutés à mon revenu imposable ;
- Je déclare que moi-même, mon conjoint, mes ascendants et descendants, ne détenons pas ensemble plus de 10% des parts du fonds et plus de 25% des droits aux bénéfices des sociétés dont les titres figurent dans le fonds et n'avons jamais détenu ce pourcentage au cours des cinq années précédant ce jour.

Fait à : _____

le : _____

Signature(s) du ou des souscripteur(s), précédée(s) de la mention « Lu et Approuvé » :

En cas de démarchage*, la signature de la Partie II « Souscription » ci-après ainsi que le versement des fonds y afférent ne peuvent intervenir que 3 jours ouvrés après la signature du présent récépissé selon les modalités ci-dessus précisées.

*Constitue un acte de démarchage bancaire ou financier toute prise de contact non sollicitée, par quelque moyen que ce soit, avec une personne physique ou une personne morale déterminée, en vue d'obtenir, de sa part, un accord sur : la réalisation par une des personnes mentionnées au 1° de l'article L.341-3 d'une opération sur un des instruments financiers énumérés à l'article L.211-1 ;... Constitue également un acte de démarchage bancaire ou financier, quelle que soit la personne à l'initiative de la démarche, le fait de se rendre physiquement au domicile des personnes, sur leur lieu de travail ou dans les lieux non destinés à la commercialisation de produits, instruments et services financiers, en vue des mêmes fins.

PARTIE II : SOUSCRIPTION

Je m'engage irrévocablement à souscrire* :

Nombre de parts A*	Valeur de la part (droits d'entrée de 5% compris)	Montant total de la souscription (« MT »)
<input type="checkbox"/>	X 1,05 EUROS	2%
		<input type="checkbox"/> , <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

* Souscription minimale de 1 000 parts A d'une valeur nominale de 1 euro chacune. La souscription doit porter uniquement sur un nombre de parts entières.

Le règlement du montant (« MT »), correspondant à l'intégralité de la souscription et des droits d'entrée au Fonds, est effectué par chèque à l'ordre de FIP 123CAPITALISATION II, pour un montant total de (somme à écrire en toutes lettres) :

€

Je reconnais que l'ensemble des informations relatives à la présente opération de souscription m'ont été remises conformément à ce qui est prévu à l'article L.341-12 du CMF.

Mes parts A sont à livrer (cocher la case correspondante) :

- En nominatif pur à mon nom auprès du Dépositaire et cela sans frais ni droits de garde (choix pris par défaut).
 Sur mon compte-titres dont les coordonnées bancaires sont indiquées sur le RIB ci-joint.

La propriété des parts est constatée par l'inscription dans un registre tenu à cet effet par le Dépositaire. Cette inscription donne lieu à la délivrance d'une attestation fiscale nominative relative à la souscription émise par le Dépositaire et adressée au porteur ainsi qu'un état individuel qui sera soit à joindre à la déclaration d'impôt sur la fortune, soit à fournir dans les trois mois suivant la date limite de dépôt de ladite déclaration, pour bénéficier de la réduction d'ISF.

PARTIE III : ENCADREMENT DES FRAIS ET COMMISSIONS DE COMMERCIALISATION, DE PLACEMENT ET DE GESTION

Le taux de frais annuel moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre:

- le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du fonds ou de la société mentionnés à l'article D.214-91-1 du CMF,
- et le montant des souscriptions initiales totales (incluant les droits d'entrée).

RUBRIQUE	DESCRIPTION DE LA RUBRIQUE	FORMULE DE CALCUL	MONTANT
Montant de souscription droit d'entrée inclus	Nombre de parts x 1,05 €	(MT)	1 050 €
Durée de prélèvement des frais de distribution	Nombre d'années pendant lesquelles peuvent être prélevés des frais de distribution :	(N)	5,66 années
TFAM distributeur	Taux de frais annuel moyen distributeur maximal, en%	(TFAM_D)	1,90%
Montant maximal des frais de distribution	Montant total maximal des frais de distribution en euros	(TFAM_D) x (N) x (MT)	112,92 €
TFAM global	Taux de frais annuel moyen gestionnaire et distributeur maximal en % (*) :	(TFAM_GD)	4,46%
Montant maximal de l'ensemble des frais prélevés (à titre indicatif)	Montant total des frais de gestion et de distribution, exprimé en euros, à titre indicatif pour la durée (E) :	(TFAM_GD) x (N) x (MT)	265,06 €

* Le taux de frais annuel moyen gestionnaire et distributeur maximal (TFAM_GD) ne peut être inférieur au taux de frais annuel moyen maximal qui peut être attribué au gestionnaire (TFAM_G).

Modalités spécifiques de partage de la plus-value au bénéfice de la Société de Gestion ("Carried interest")

DESCRIPTION DES PRINCIPALES RÈGLES DE PARTAGE DE LA PLUS-VALUE au bénéfice de la Société de Gestion ("Carried interest")	ABRÉVIATION ou formule de calcul	VALEUR
Pourcentage des produits et plus-values nets de charges du fonds ou de la société attribuée aux parts ou titres de capital ou donnant accès au capital dotés de droits différenciés dès lors que le nominal des parts ou titres de capital ou donnant accès au capital normaux aura été remboursé au souscripteur	(PVD)	20%
Pourcentage minimal du montant du capital initial que les titulaires de parts ou titres de capital ou donnant accès au capital dotés de droits différenciés doivent souscrire pour bénéficier du pourcentage	(SM)	0,25%
Conditions de rentabilité du fonds ou de la société qui doivent être réunies pour que les titulaires de parts ou titres de capital ou donnant accès au capital dotés de droits différenciés puissent bénéficier du pourcentage	(RM)	125% ⁽¹⁾

(1) Evolution de l'actif du fonds depuis la souscription, en % de la valeur initiale

PARTIE IV : SIGNATURE

"J'ai pris connaissance des frais de gestion et de distribution susceptibles d'être appliqués. Je consens à ce que soient prélevés des frais de distribution à hauteur d'un montant maximal de 0,11 € par part pendant la totalité des 5,66 ans. Ce montant est négociable avec le distributeur. (Droits d'entrée)."

Fait à : _____ Signature(s) du ou des souscripteur(s), précédée de la mention « Lu et approuvé »

le : _____

En cas de démarchage, la signature ci-dessus ainsi que le versement des fonds y afférent ne peuvent intervenir que 3 jours ouvrés minimum à compter de la date de la signature du récépissé relatif au délai de réflexion (Signature en Partie I).

Avertissement AMF

L'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué jusqu'au 31 décembre 2016, pouvant aller jusqu'au 31 décembre 2018. Le Fonds d'Investissement de Proximité, catégorie de Fonds Commun de Placement à Risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce Fonds d'Investissement de Proximité décrits à la rubrique "Profil de risque" du Règlement.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détenez et de votre situation individuelle. Au 30 septembre 2010, la part de l'actif investie dans des entreprises éligibles aux FIP gérés par la Société de gestion est la suivante:

FIP	Année de création	Pourcentage d'investissement de l'actif en titres éligibles au quota de 60 %	Date d'atteinte du quota d'investissement de 60 % en titres éligibles
123Expansion	2004	70,77%	31/03/2008
123Expansion II	2006	68,51%	31/03/2009
Energies Nouvelles	2006	68,34%	31/03/2009
123Expansion III	2007	72,43%	31/03/2010
Energies Nouvelles II	2007	68,76%	31/03/2010
Energies Nouvelles Méditerranée	2007	86,13%	31/03/2010
Premium PME	2007	67,36%	31/03/2010

FIP	Année de création	Pourcentage d'investissement de l'actif en titres éligibles au quota de 60 %	Date d'atteinte du quota d'investissement de 60 % en titres éligibles
123 Transmission	2008	47,78%	31/03/2011
Energies Nouvelles III	2008	38,96%	31/03/2011
Energies Nouvelles IV	2008	38,93%	31/03/2011
123Capital PME	2008	39,82%	30/04/2011
123Capital PME II	2009	44,58%	06/05/2011
Premium PME II	2009	43,46%	30/09/2011
Energies Solaires	2009	27,26%	31/12/2011
Energies Solaires II	2009	25,26%	15/12/2011
123Multi-Energies	2009	26,36%	10/11/2011
123Multi-Energies II	2010	N.A.	05/11/2012

FAIT EN TROIS EXEMPLAIRES : L'ORIGINAL EST CONSERVE PAR LA SOCIETE DE GESTION, LE 2^{ème} EST A CONSERVER PAR LE CLIENT, LE 3^{ème} PAR LE CONSEILLER

123fcpi.com et 123fip.com

COMMENT SOUSCRIRE ?

PIECES A JOINDRE POUR TOUTE SOUSCRIPTION de FCPI et FIP

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez. Afin de procéder à la souscription, nous vous prions de bien vouloir retourner à :

AROBAS FINANCE
FCPI / FIP
55, rue Sainte Anne
75 002 PARIS

- Un exemplaire original complété et signé du bulletin de souscription.**
 - Modifié des frais d'entrées : exemple 102€ pour 1 part avec 2% des frais d'entrée.
 - Signé avec la mention « lu et approuvé » (*certain promoteurs demandent une formulation manuscrite en plus*).**N'oubliez pas de garder une copie en votre possession.**
- Le récépissé de démarchage financier** relatif au délai de réflexion. Celui-ci est en général contenu dans la première partie du bulletin de souscription.
- Votre règlement par chèque** libellé à l'ordre du nom du FCPI ou FIP avec les droits d'entrée inclus.
(L'ordre est indiqué sur les bulletins de souscription, **n'établissez jamais votre chèque à notre ordre**)
(Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux, le chèque doit provenir du compte du souscripteur).
- Une copie** de votre carte nationale d'identité (recto/verso) ou des quatre premières pages de votre passeport **en cours de validité.**
- Une copie d'un justificatif de domicile** (quittance de loyer, facture de gaz, d'électricité ou de téléphone fixe) de moins de trois mois.
- La fiche de renseignement « mieux vous connaître »** : Cette fiche de renseignements s'inscrit dans le cadre des dispositions des articles L. 533-4 du Code monétaire et financier et des articles 321-46 et 411-53 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. **Elle est couverte par le secret professionnel** (article L.511-33 du Code monétaire et financier) et est destinée à la seule information du commercialisateur et de la société de gestion du fonds. Cette fiche a pour objectif de vérifier l'adéquation de votre investissement avec votre expérience, vos besoins, vos objectifs et votre situation patrimoniale.
- Un relevé d'identité bancaire de votre compte titres** : Uniquement, si vous optez pour la livraison des parts sur votre compte titres. Nous vous conseillons de laisser les titres au nominatif pur chez le dépositaire du fonds puisqu'il n'y a pas de droits de garde, ce qui ne sera sans doute pas le cas dans votre banque habituelle.

Nous vous accuserons réception de votre souscription par courrier électronique, pour cela, pensez à renseigner votre adresse e-mail.

Sincèrement,

Nicolas BAZINET

Besoin d'une information, d'un conseil : nous vous répondons au 01 77 39 00 15 ou par mail info@arobasfinance.fr

AROBAS FINANCE S.A.R.L. au capital de 132 132 euros, RCS Paris B 424 317 162 – Code APE : 7022Z
Société de Conseils en gestion de patrimoine et Société de courtage d'assurances enregistré à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le numéro : (07 029 469). **Statut de Conseiller en Investissements Financiers** (CIF) référencé sous le numéro (E001265) par l'ANACOFI-CIF (www.anacofi.asso.fr) association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org). **Activité de démarchage bancaire et financier** : société enregistrée sous le numéro : 2053405413VB (www.demarcheurs-financiers.fr) conformément à l'article L341-6 alinéa4 et L341-12 du Code Monétaire et Financier. **Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce** : carte professionnelle numéro T12062 délivrée à Paris et portant la mention selon laquelle la société s'est engagée à ne recevoir aucun fonds. **Garantie Financière et Responsabilité Civile Professionnelle** n° 114 231 743 de la compagnie MMA-COVEA Risks, sise au 19,21 allée de l'Europe, 92 616 CLICHY Cedex. **Loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés** : en application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 la société Arobias Finance a déclaré auprès de la CNIL sa détention d'informations collectées : récépissé n° 1265621 (www.cnil.fr).

55, rue Sainte Anne - 75002 PARIS

Téléphone : 01 77 39 00 15 – fax : 01 40 26 94 02 Email : info@arobasfinance.com – www.arobasfinance.com

Mieux vous connaître

Cette fiche de renseignement est obligatoire. Elle est établie dans le cadre des dispositions de l'article L.533-4 du Code Monétaire et Financier. Elle nous permet de mieux vous connaître et de répondre du mieux possible à vos besoins, vos objectifs et votre situation financière. **Elle est couverte par le secret professionnel** (article L. 511-33 du Code monétaire et financier) et vos réponses sont destinées à la seule information d'Arobas Finance et/ou de la société de gestion. Nous vous remercions de bien vouloir remplir le questionnaire ci-dessous et de le signer.

IDENTIFICATION : Monsieur Madame Mademoiselle

Nom : Nom de jeune Fille : Nb d'enfants rattachés au foyer :

Prénoms : tél :

Date & lieu de naissance : email :

Adresse :

Code Postal : Ville : Pays (si différent de France) :

Vous êtes : Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Pacsé(e) Veuf/Veuve Concubin

Salarié Prof. Libérale Chef d'entreprise Artisan : Profession :

Retraité Étudiant Autre : Résident : français Autre :

Votre régime matrimonial : Communauté réduite universelle séparation de bien Participation aux acquêts

SITUATION PATRIMONIALE :

Votre situation vous permet-elle d'épargner une partie de vos revenus ? Oui Non

Votre revenu annuel imposable s'élève à (environ) :€ (dont€ de revenus fonciers).

Votre estimation de votre Impôt sur le revenu est de :€

Vous estimez votre situation patrimoniale à :€, dont,

Immobilier :€ (dont€ pour votre résidence principale)

Portefeuille titres :€ (dont€ en FCPI, FIP, SOFICA, FCPR, investissement bloqués)

Assurance-vie :€ (dont€ en fonds euros ou garanties).

Liquidités :€ Profil boursier : prudent défensif équilibré Dynamique offensif

Êtes-vous redevable de l'ISF ? Oui Non, si Oui montant de votre ISF :€

Utilisez-vous le Bouclier Fiscal ? Oui Non.

Quelle est l'origine des fonds que vous souhaitez investir ?

Épargne Succession/Donation Vente bien immobilier Cession entreprise Autres :

OBJECTIFS PATRIMONIAUX :

Objectifs d'investissements : retraite/prévoyance défiscalisation revenus de capital construction d'un patrimoine résidence secondaire projet professionnel spéculation Diversification de votre portefeuille autres :

Horizon d'investissement : En contre partie de l'avantage fiscal attaché à la souscription de parts du fonds, vous acceptez de conserver les parts pendant toute la durée de vie du fonds (hors cas légaux) Oui Non

EXPERIENCE EN MATIERE D'INVESTISSEMENT :

Avez-vous déjà réalisé des placements financiers avec un conseiller ? Oui Non

Déleguez-vous la gestion de votre portefeuille de valeurs mobilières ? Oui Non

Quels instruments entrent dans la composition de votre portefeuille de valeurs mobilières ?

Actions cotées Actions non cotées OPCVM actions OPCVM obligataires

OPCVM monétaires FCPI FIP FCPR agréé FCPR allégé

Eurolist Alternext Marché Libre Marchés étrangers Autres :

Quel(s) est (sont) l'(les) élément(s) qui vous a(ont) conduit à souscrire dans les FCPR, FCPI et FIP ?

Réduction Fiscale lors de la souscription Exonération fiscale lors du rachat

Connaissance du produit pour en avoir Attrait pour l'innovation diversification Autres

Mesure de la tolérance au risque : En contrepartie de l'avantage fiscal attaché à la souscription du produit, vous acceptez de prendre un risque élevé sur le capital investi et d'une non liquidité : Oui Non (réponse incompatible)

Si vous ne répondez pas aux questions, veuillez cocher la case ci-dessous : (répondre quand même à la question du dessus)

Je déclare avoir une expérience suffisante et une connaissance approfondie de toutes les problématiques d'investissement. Je demande explicitement de réaliser seul(e) mes investissements et je prends le risque de me voir refuser l'accès à l'investissement concerné.

Arobas finance décline toute responsabilité en cas de dépassement du plafond de défiscalisation calculé comme suit : 18.000€ + 6% du revenu brut imposable et qui entrainerait une perte des réductions fiscales acquises. Il vous incombe de calculer au plus juste ce montant au vu des informations dont vous disposez.

Je certifie avoir pris connaissance des notices d'information/Prospectus des fonds souscrits (y compris l'avertissement de l'AMF). Je reconnais avoir obtenu les informations nécessaires pour souscrire en connaissance de cause. Je reconnais que les informations ci-dessus sont exactes et sincères. Connaissances financières mauvaises bonne très bonne

Fait à le ... / ... /

(Signature du souscripteur)